

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017**

CD20170405_30

id. 3082

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CCAS LAFRANÇAISE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lafrançaise souhaite renouveler un véhicule frigorifique, afin de maintenir le portage de repas à domicile sur le secteur de l'ancienne communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise.

Le véhicule utilisé pour la livraison des repas connaît de nombreuses pannes liées à sa vétusté. De plus, l'espace frigorifique possède un agrément dont l'échéance arrive à terme et ne sera pas renouvelable en raison de son état.

Le service de portage de repas contribue au maintien des personnes âgées à leur domicile, tout particulièrement en zone rurale.

Monsieur le Président du CCAS de Lafrançaise sollicite une subvention départementale pour l'achat de ce véhicule frigorifique.

Le coût de ce projet s'établit à **26 027 € HT.**

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

- Subvention Conseil Départemental (25 %)	6 506,00 €
- Emprunt/autofinancement	<u>19 521,00 €</u>
TOTAL	26 027,00 €

Monsieur le Président précise que le Conseil Départemental est déjà intervenu sur des dossiers similaires dans le cadre de politiques territoriales et que ce projet est inscrit dans le Contrat Régional Unique 2016.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 506 € au CCAS de Lafrançaise, pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage de repas à domicile et ratifie les crédits correspondants à l'article 204141, sous fonction 538 du budget départemental.

P : 29

C : /

A : 1 (*Mme Jalaise ne prend pas part au vote*)

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC